

### **Fonctionnement et objectifs de l'offre de service**

**L'Office de Tourisme** référence tous les acteurs du tourisme du Pays de Fayence selon des critères délibérés en comité de direction. Cela nous permet d'établir une liste des prestataires pour chaque métier (hébergeurs, restaurateurs, prestataires loisirs, artistes et artisans, producteurs etc...)

L'OTIPF propose des services selon 3 niveaux :

- ✓ Le pack gratuit permet de présenter votre activité avec vos principales coordonnées ;
- ✓ Deux packs payants avec des prestations pour une meilleure visibilité ;

**Ces packs valorisent votre activité mais aussi la dynamique du territoire.**

Ce dispositif valorise les offres labellisées.

Ce sont des packs de services pour des partenariats privilégiés et une visibilité augmentée, dans le cadre d'un partenariat gagnant- gagnant.

*Délibération n° 2021-02-22/17*

Conformément à :

- l'article 2 « Missions » de ses statuts « *l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence se voit confier la responsabilité d'élaborer et commercialiser des produits touristiques* »
- l'article 3.7 la convention de d'objectifs et de moyens signée entre la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF)

*« A ceux [acteurs du tourisme du territoire] qui le souhaitent, l'OTIPF proposera des « Packs » de services pour des partenariats privilégiés et une visibilité augmentée. »*

